



SOCOTEC

PROCÉDURE D'ALERTE

DU GROUPE SOCOTEC

1 DANS QUELS CAS LANCER UNE ALERTE ?

→ Si vous êtes confronté à un manquement avéré ou potentiel aux lois et règlements ou au Code Éthique, vous devez procéder à un signalement en lançant une alerte.



Conduite ou situation
contraires aux règles
du Code Éthique



Crime
ou délit



Violation grave et
manifeste de la loi ou
d'un règlement



Menace ou préjudice
grave pour l'intérêt
général

Exemples : actes de corruption, fraude, pratiques anti-concurrentielles, conflits d'intérêts

2 QUI PEUT LANCER UNE ALERTE ?

→ Tout collaborateur et tout tiers peuvent lancer une alerte à condition qu'ils agissent :

- **de bonne foi,**
- **sans contrepartie financière.**

3 QUAND SIGNALER UNE ALERTE ?

→ Aucun délai n'est imposé pour lancer une alerte.
L'alerte peut être réalisée dès la prise de connaissance des faits.

**Une alerte peut être
lancée à tout moment !**

4 COMMENT LANCER UNE ALERTE ?

L'alerte peut être réalisée **en interne** :

- Soit sur la **plateforme d'alerte** du Groupe SOCOTEC :
<https://alerts.socotec.com/entreprises>

Cette plateforme est sécurisée et confidentielle. Elle permet au lanceur d'alerte de réaliser une alerte de manière anonyme s'il le souhaite.

- Soit en contactant :
- son **Compliance Officer**
 - son **supérieur hiérarchique**
 - la **Direction Juridique** qui devront en informer le Compliance Officer du Groupe.

Les destinataires des alertes réalisées sur la plateforme d'alerte sont le **Secrétaire Général du Groupe**, le **Directeur des Ressources Humaines du Groupe** et le **Compliance Officer du Groupe**.

L'alerte peut également être réalisée **en externe** auprès des autorités compétentes (autorité judiciaire, autorité administrative, ordre professionnel, Défenseur des droits etc.)

Le lanceur d'alerte peut également se faire assister par un facilitateur pour effectuer son signalement.

5 QUE DOIT CONTENIR L'ALERTE ?

- Le lanceur d'alerte doit exposer les faits de façon claire et précise. Il doit fournir tout document ou information permettant de prouver les faits exposés.



6 QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ?

1

ACCUSÉ RÉCEPTION DE L'ALERTE

Le destinataire de l'alerte doit accuser réception dans un délai maximum de **sept jours ouvrés à compter de sa réception**

2

RECEVABILITÉ DE L'ALERTE

Un signalement pourra être déclaré irrecevable notamment si :
il n'entre pas dans le champ d'application de l'alerte professionnelle,
il est réalisé de mauvaise foi, il est constitutif d'une dénonciation abusive ou calomnieuse etc.
Si le signalement est déclaré recevable, des investigations seront menées

3

INSTRUCTION

- Le destinataire de l'alerte peut demander des compléments d'informations au lanceur d'alerte
- Le destinataire de l'alerte peut procéder à toutes les investigations qu'il estime nécessaire notamment en impliquant tout collaborateur ou prestataire externe qui pourra l'aider dans l'instruction
- Ces personnes devront signer un engagement de confidentialité
- Il pourra également faire appel aux Compliance Officers locaux pour les aider à mener les enquêtes nécessaires localement

4

MESURES PRISES

Le destinataire de l'alerte décidera des suites à donner aux éventuels manquements constatés

5

INFORMATION ET CLÔTURE

A l'issue de l'instruction de l'alerte, le lanceur d'alerte est informé des mesures envisagées ou prises. Les alertes seront conservées dans la plateforme d'alerte conformément aux dispositions légales en vigueur



**3 MOIS
MAXIMUM**

7 COMMENT LE LANCEUR D'ALERTE EST-IL PROTÉGÉ ?

GARANTIE DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations communiquées dans le cadre d'un signalement sont traitées de manière confidentielle : l'identité du lanceur d'alerte, l'identité des personnes visées par le signalement, les documents ou informations transmis.

PROTECTION CONTRE DES MESURES DE REPRÉSAILLES NOTAMMENT DISCIPLINAIRES

Aucune mesure de représailles ni aucune sanction ne peut être prise à son encontre.
Exemples : intimidation, sanctions disciplinaires, atteinte à la réputation.

IRRESPONSABILITÉ CIVILE

Sa responsabilité civile ne peut être engagée : il ne pourra pas être condamné à verser des dommages et intérêts pour les dommages causés par ce signalement.



- En revanche, si les conditions pour signaler une alerte ne sont pas respectées, notamment si le lanceur d'alerte agit de mauvaise foi, par exemple, pour nuire à un collègue, le lanceur d'alerte pourra être sanctionné et sa responsabilité mise en jeu.

8 QUELS SONT LES DROITS D'UNE PERSONNE VISÉE PAR UNE ALERTE ?

- La personne visée par une alerte sera informée par le destinataire de l'alerte des faits qui lui sont reprochés, à l'exception de l'identité du lanceur d'alerte. Si nécessaire, elle ne sera informée qu'après que les mesures pour empêcher la destruction de preuves auront été prises.



SOCOTEC

Procédure d'alerte
Groupe SOCOTEC
Édition 2025